



CDD DISCRIMINATOIRE ET NON JUSTIFIÉ

Par **fatima45**, le **26/07/2013** à **13:38**

Bonjour, voila je suis actuellement en cdd jusqu'au 30 septembre 2013 mais la personne que je suis censer remplacer n'existe pas au sein de la société,de plus je suis arriver en même temps que 3 autres personnes qui elle ont un contrat en cdi.Est ce discriminatoire? que puis je faire?

cORDIALEMENT

Par **P.M.**, le **26/07/2013** à **16:20**

Bonjour,
Sans parler de discrimination, si le CDD est conclu illégalement pour un motif non valable, vous pouvez en demander sa requalification en CDI devant le Conseil de Prud'Hommes...